

Euthanasie : Peut-on demander le droit de mourir en France ?

SOMMAIRE :

- Définitions & Introduction.
- Les lois autour de l'euthanasie.
- Le combat des militants.
- L'opinion publique à l'égard de la légalisation de l'euthanasie.

Euthanasie : Administrer volontairement à un malade ou blessé incurable, dans le but d'abréger ses souffrances, un produit qui met fin à sa vie

Suicide assisté : Prescription de toxiques par voie orale, à dose suffisamment importante pour entraîner la mort.



Dans le monde seulement cinq pays autorisent l'euthanasie : la Belgique, l'Espagne, la Colombie, les Pays-Bas, Luxembourg. La Suisse, tant qu'à elle, autorise le suicide assisté

encadré par le corps médical dans le cas de maladies grave et incurables.

Bien que différentes propositions de lois aient été déposées à l'assemblée depuis de nombreuses années, l'euthanasie est toujours illégale en France, mourir avec dignité demeure un combat.

LES LOIS :

Au mois d'Avril dernier, une proposition de loi a été débattue l'égalisant l'euthanasie pour les personnes atteintes de maladies incurables dans le but de protéger les patients pour qu'ils aient une base légale pour les accompagner dans leur mort digne.

Mais cependant, la loi sur la fin de vie en France ne permet pas de répondre aux situations.

La *loi Léonetti* interdit l'acharnement thérapeutique (pratique d'actes médicaux dans le but de maintenir en vie une personne en fin

de vie) et autorise les médecins, dans certaines conditions, à limiter ou cesser les traitements. Le Président du Sénat affirme que la culture des soins palliatifs n'est pas encore totalement entrée dans l'hôpital et les médecins n'ont donc pas le choix que de s'appuyer sur cette loi Léonetti.

L'Euthanasie, un combat incessant.

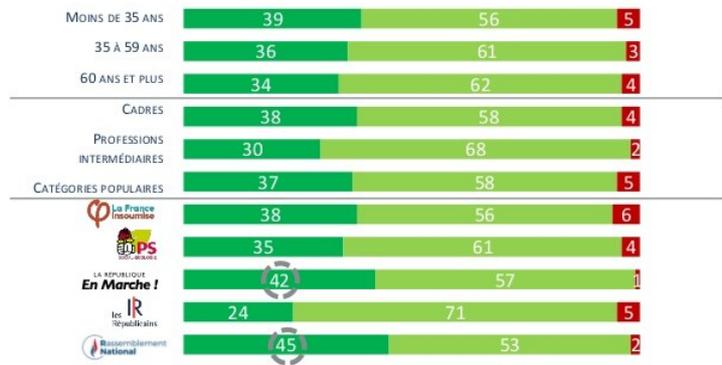
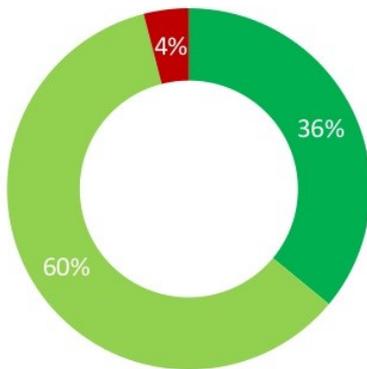
Selon les militants de « Ultime Liberté » (une association militante pour le droit de mourir) , le pouvoir de décider de mourir devrait être possible sans condition de maladies car selon eux, nous ne devons pas dépendre du bon vouloir d'un médecin et de ses convictions.

De plus, les militants estiment qu'il n'est pas nécessaire d'être en fin de vie pour décider de mourir ou non. Aussi beaucoup de personnes âgées se suicident car il n'y a pas d'autres solutions en France bien qu'ils soient en cas d'ultime souffrance.

Selon eux une personne âgée qui estime avoir assez vécue doit pouvoir décider de mettre fin à sa vie bien qu'elle soit heureuse.

L'opinion à l'égard de l'euthanasie

Question : « A propos de l'euthanasie, de laquelle des opinions suivantes vous sentez-vous le plus proche ? »



23 Ipsos pour Lire la société - Mars 2019

GAME CHANGERS Ipsos

On voit bien que de façon globale les Français sont favorables au droit à l'euthanasie de façon encadrée et dans le cas de maladies graves.

Pourtant 96% des Français sont pour la mise en place d'une loi légalisant l'euthanasie, cette majorité ne se trouve plus uniquement au sein de l'opinion publique mais aussi à l'assemblée nationale où s'est constituée peu à peu une majorité confortable de députés en faveur d'une loi de légalisation de l'aide active à mourir. De

cette façon la liberté de disposer de son corps
est instaurée